

Comptes annuels 2017 de

l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

Tables des matières

1	Activité opérationnelle	7
2	Principes régissant l'établissement des comptes	7
3	Gestion des risques financiers	13
4	Incertitudes liées aux estimations	15
5	Liquidités	16
6	Créances résultant de prestations avec contrepartie directe	16
7	Créances résultant de projets de recherche	17
8	Autre créances	17
9	Comptes de régularisation d'actifs	17
10	Immobilisations corporelles	18
11	Immobilisations incorporelles	18
12	Engagements résultant de livraisons et de prestations	19
13	Engagements résultant de projets de recherche	19
14	Instruments financiers	19
15	Autres engagements	19
16	Provisions (sans engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions)	20
17	Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions.	20
18	Revenus	25
19	Charges de matériel et de prestations de tiers	25
20	Charges de personnel	25
21	Autres charges d'exploitation	26
22	Dettes conditionnelles, engagements conditionnels, créances conditionnelles	27
23	Unités et parties liées	27
24	Information sectorielle	28
25	Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annue	els2

Liste des abréviations

AFF Administration fédérale des finances

Al. Alinéa Art. Article

CFF Chemins de fer fédéraux

CHF Franc suisse

CTI Commission pour la technologie et l'innovation

DBO Defined Benefit Obligation (valeur actualisée des engagements

de prévoyance)

EMRP European Metrology Research Programme (programme euro-

péen de recherche en métrologie)

EUR Euro

EURAMET Association européenne des instituts nationaux de métrologie

FNS Fonds national suisse de la recherche scientifique

GBP Livre sterling

IPSAS International Public Sector Accounting Standards (normes

comptables internationales pour le secteur public)

KCHF Milliers de francs suisses

KEUR Milliers d'euros

LIFM Loi sur l'Institut fédéral de métrologie

METAS Institut fédéral de métrologie

OFCL Office fédéral des constructions et de la logistique

OFEV Office fédéral de l'environnement

OFIT Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication

OLOGA Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouver-

nement et de l'administration

PoC Percentage of Completion (pourcentage d'avancement)

PUBLICA Caisse fédérale de pensions
RFA Régie fédérale des alcools
SAS Service d'accréditation suisse
SCI Système de contrôle interne

SG-DFJP Secrétariat général du Département fédéral de justice et police

USD Dollar américain

Bilan

(En KCHF)		31.12.2017	31.12.2016 Retraitement
	Annexe		Retraitement
Liquidités	5	19 976	15 619
Créances résultant de prestations	6	3 007	3 577
Créances résultant de projets de recherche	7	3 599	1 968
Autres créances	8	52	94
Comptes de régularisation d'actifs	9	731	784
Actif circulant		27 366	22 042
Immobilisations corporelles	10	20 446	20 371
Immobilisations incorporelles	11	1 931	1 719
Actif immobilisé		22 377	22 090
Total actif		49 743	44 132
Engagements résultant de livraisons et de prestations	12	1 280	859
Engagements résultant de projets de recherche	13	4 387	2 795
Autres engagements	15	1 051	1 155
Comptes de régularisation de passifs		244	256
Provisions à court terme	16	878	736
Capitaux de tiers à court terme		7 840	5 801
Provisions pour engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions	17	44 032	54 935
Provisions pour primes de fidélité	16	1 466	1 444
Capitaux de tiers à long terme		45 498	56 379
Bénéfice / perte résultant du bilan		- 19 152	- 21 165
Pertes / bénéfices actuariel(le)s cumulé(e)s		10 227	- 2 308
Réserves pour actif immobilisé		3 413	3 413
Bénéfice/ perte		1 917	2 012
Capital propre		- 3 595	- 18 048
Total passif		49 743	44 132

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence. En raison de cette modification, le capital de METAS a diminué de 21 165 KCHF au 1^{er} janvier 2016, et les pertes actuarielles cumulées en 2016 ont atteint 2 308 KCHF. Le bénéfice 2016 a diminué, en raison de l'augmentation des coûts de prévoyance nets de 2 043 KCHF, pour s'établir à 2 012 KCHF.

Compte de résultats

(En KCHF)		2017	2016 Retraitement
	Annexe	1.1.2017 au 31.12.2017	1.1.2016 au 31.12.2016
Produits nets	18	48 048	46 557
Bénéfices provenant de la vente de l'actif im- mobilisé		6	0
Charges de matériel et de presta- tions de tiers	19	- 805	- 799
Charges de personnel	20	- 30 684	- 29 413
Autres charges d'exploitation	21	- 11 298	- 11 067
Amortissements	10, 11	- 3 357	- 3 271
Charges d'exploitation		- 45 339	- 43 751
Revenus financiers		107	7
Charges financières		- 70	- 2
Résultat financier		37	5
Charges d'impôts différés		- 30	0
Bénéfice		1 917	2 012

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence. Le bénéfice 2016 a diminué, en raison de l'augmentation des coûts de prévoyance nets de 2 043 KCHF, pour s'établir à 2 012 KCHF.

Compte des flux de fonds

(En KCHF)		2017	2016 Retraitement
	Annexe	1.1.2017 au 31.12.2017	1.1.2016 au 31.12.2016
Flux de fonds provenant de l'activité opération-			
nelle		4.047	0.040
Bénéfice ¹ Postes du compte de résultats sans effet sur les		1 917	2 012
fonds:			
Bénéfices provenant de la vente des immobilisations corporelles		- 6	0
Amortissements sur l'actif immobilisé	10, 11	3 357	3 271
Prestations propres inscrites à l'actif	10, 11	- 642	- 652
Variation des provisions pour engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions imputée au compte de résultats	17	1 631	1 045
Variation des autres provisions	16	164	229
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme:			
Variation des créances résultant de prestations	6	569	- 525
Variation des créances résultant de projets de re- cherche	7	- 1 632	- 57
Variation des autres créances	8	43	- 28
Variation régularisation actifs	9	53	132
Variation d'engagements résultant de prestations	12	421	- 184
Variation d'engagements résultant de projets de re- cherche	13	1 592	92
Variation des autres engagements	15	- 103	173
Variation régularisation passifs		- 11	125
Flux de fonds nets provenant de l'activité opéra-		7 353	5 633
tionnelle			
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Investissements/désinvestissements dans des immo-	10	2 600	2 202
bilisations corporelles	10	- 2 690	- 2 302
Investissements/désinvestissements dans des immo- bilisations incorporelles	11	- 306	- 226
Flux de fonds nets provenant de l'activité		- 2 996	- 2 528
d'investissement			2 020
Variation des liquidités	5	4 357	3 105
Liquidités au début de l'exercice		15 619	12 514
Liquidités en fin d'exercice	_	19 976	15 619

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence. Le bénéfice 2016 a diminué, en raison de l'augmentation des coûts de prévoyance nets de 2 043 KCHF, pour s'établir à 2 012 KCHF.

¹ Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts équivalent aux recettes et aux dépenses dans le bénéfice; ils font partie du flux de fonds nets provenant de l'activité opérationnelle.

État du capital propre

(En KCHF)	Bénéfice / perte re- porté(e)	Bénéfices / pertes ac- tuariel(le)s cumulé(e)s	Réserves pour actif immobili- sé	Total 2017
État au 1.1.2017	- 19 152	- 2 308	3 413	- 18 047
Bénéfice 2017	1 917			1 917
Autres éléments du résultat global 2017		12 535		12 535
Résultat global	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595
Affectation du bénéfice 2016				
État au 31.12.2017	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595
				Total 2016
État au 1.1.2016 (retraitement)	- 17 751		0	- 17 751
Bénéfice 2016 (retraitement)	2 012			2 012
Autres éléments du résultat global 2016 (retraitement)		- 2 308	0	- 2 308
Résultat global	- 15 739	- 2 308	0	- 18 047
Affectation du bénéfice 2015	- 3 413		3 413	0
État au 31.12.2016 (retraitement)	- 19 152	- 2 308	3 413	- 18 047

La proposition de reporter le bénéfice d'un montant de 1 917 KCHF (année précédente: 2 012 KCHF) sur l'exercice suivant a été soumise au Conseil fédéral.

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence. Le bénéfice 2016 a diminué, en raison de l'augmentation des coûts de prévoyance nets de 2 043 KCHF, pour s'établir à 2 012 KCHF.

Annexe

1 Activité opérationnelle

Le siège de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) se trouve à Köniz. METAS est un établissement de droit public qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Il a les tâches suivantes: mettre à disposition avec la précision requise des unités de mesure reconnues au niveau international; comparer, à des intervalles appropriés, les étalons à ceux des autres instituts nationaux de métrologie ou des institutions comparables; diffuser l'heure légale suisse; entreprendre les travaux techniques et scientifiques et les travaux de développement nécessaires, analyser, notamment, les conséquences des techniques nouvelles et élaborer des méthodes de mesure ayant une application pratique et répondant à l'état le plus récent des connaissances scientifiques; exercer les tâches qui lui sont conférées par la loi fédérale du 17 juin 2011 sur la métrologie; participer à la coopération technique dans le domaine de la métrologie; conseiller les autorités fédérales dans le domaine de la métrologie; assurer la traçabilité des étalons des organes d'exécution cantonaux; diffuser des unités de mesure reconnues au niveau international par des étalonnages et à l'aide de matériaux de référence (loi du 17 juin 2011 sur l'Institut fédéral de métrologie; LIFM).

2 Principes régissant l'établissement des comptes

Introduction

Les présents comptes annuels de METAS sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Selon la norme IPSAS 1.7, METAS n'est pas une entreprise publique.

METAS est soumis au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un bouclement individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. La date de clôture est le 31 décembre 2017.

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (KCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit pas expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est divulgué.

À partir de l'exercice 2017, METAS applique la norme IPSAS 39 (avantages du personnel) qui remplace la norme IPSAS 25. Tous les changements résultant de l'application de cette nouvelle norme sont déjà pris en considération dans l'exercice 2016.

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de prestations sont des créances résultant de prestations avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche comprennent les créances sur EURAMET, la CTI ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes.

Il s'agit de créances résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, la créance est comptabilisée entièrement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, un engagement du même montant est enregistré dans les passifs, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Les versements sont décomptés de la créance.

Les créances résultant de projets de recherche sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Stocks

METAS ne possède aucun entrepôt devant être comptabilisé en tant que stock.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition portés à l'actif. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

La limite d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines et appareils	2 à 40
Mobilier et équipements d'atelier	10 à 20
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 à 8
Voitures de tourisme, voitures de livraison et camions	3 à 20
Outils et appareils	5 à 30
Équipements et installations fixes	5 à 40
Immobilisations en construction (immobilisations corporelles meubles)	_

La longue durée d'utilisation des machines et appareils peut s'expliquer de la manière suivante:

METAS exploite, pour la réalisation et la diffusion des unités de mesure, des systèmes de mesure qui sont formés en partie par des composants développés par l'Institut et en partie par des composants disponibles dans le commerce. La caractérisation métrologique de ces systèmes est très complexe et s'étend généralement sur une longue période. La durée d'utilisation est en conséquence longue et, en particulier, les composants critiques des systèmes avec des fonctions de mesure spéciales sont maintenus en service aussi longtemps que possible. La durée d'utilisation se différencie selon la fonction des composants: les composants pour la saisie et le traitement des données sont en service quelques années, les cycles de production dans ce domaine étant relativement courts. Les instruments hautement spécialisés, qui ont été caractérisés à grands frais, restent en service jusqu'à plusieurs décennies. En règle générale, les dispositifs de mesure passifs (sans électronique) et les étalons pour les mesures matérialisées sont utilisés pour une durée supérieure à 30 ans, car ils ne sont soumis qu'à une très faible usure.

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

L'exploitation des camions d'étalonnage peut être considérée comme une unité génératrice de fonds. Toutes les autres immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations corporelles fabriquées à METAS

Des instruments de mesure ou des parties de ces instruments sont fabriqués à METAS. Il s'agit de prototypes et d'instruments de mesure individuels avec une comptabilité complexe. C'est pourquoi les immobilisations corporelles fabriquées à METAS sont portées à l'actif uniquement à partir d'une valeur de 50 KCHF.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de création. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, par leurs coûts d'acquisition ou de création portés à l'actif, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

S'agissant des logiciels développés par METAS, les prestations internes liées aux phases de conception et de réalisation sont inscrites à l'actif et comprennent les activités suivantes:

Phase de conception:

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée;
- évaluation des sous-systèmes critiques;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept;
- décision relative aux variantes de concept possibles et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation:

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système;
- préparation de l'introduction.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Logiciels informatiques	3 à 10
Logiciels informatiques (développés par METAS)	3 à 10
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	_

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations doivent être indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche comprennent les engagements envers EURAMET, la CTI ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes. Il s'agit d'engagements résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, l'indemnité convenue est comptabilisée en tant qu'engagement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, une créance du même montant est enregistrée dans les actifs. Chaque année, les travaux effectués sont comptabilisés comme revenus selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) et compensés avec les engagements, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Par conséquent, les indemnités ne sont pas directement comptabilisées dans le capital propre, mais par le biais des engagements.

Les engagements résultant de projets de recherche sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'engagement est libellé en francs suisses.

Provisions

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions

Tous les collaborateurs de METAS sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. METAS dispose de sa propre caisse de prévoyance (le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS est disponible uniquement en allemand). Trois plans de prévoyance existent pour les collaborateurs de METAS concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 31): un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la plage salariale 3, un plan pour cadres 1 pour les collaborateurs à partir de la plage salariale 4 jusqu'à la plage salariale 5, ainsi qu'un plan pour cadres 2 pour les collaborateurs dont la plage salariale est égale

ou supérieure à 6. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). METAS n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Il s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base non actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune du plan. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (*Projected Unit Credit Method*), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actualisée de l'engagement en termes de prestations définies (*Defined Benefit Obligation*, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés sous le poste «Autres éléments du résultat global» cumulés dans le capital propre et dans le compte de résultat global, dans les périodes où ils sont apparus. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions et revenus attendus provenant de la fortune du plan) sont comptabilisés sous le poste «Charges d'intérêts» dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (*risk-sharing method*). Cela signifie que les contributions de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IP-SAS 39 §72).

Provisions liées aux futurs droits aux cadeaux d'ancienneté

Une prime de fidélité est octroyée après cinq années de travail auprès de METAS. Elle est fixée d'après le montant du salaire le jour où la période de cinq ans est révolue. Elle consiste:

- en un quart du salaire mensuel après cinq années de travail;
- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail;
- en trois quarts du salaire mensuel après quinze années de travail;
- en un salaire mensuel après 20 années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

	31.12.2017	31.12.2016
Euro (EUR)	1,18080	1,08656
Dollar américain (USD)	0,98826	1,03093
Livre sterling (GBP)	1,32982	1,26583

Produits

Produits des émoluments

Selon l'art. 15 LIFM, METAS perçoit des émoluments pour ses décisions et ses prestations de service. Les émoluments sont comptabilisés dans la période comptable où ils sont apparus et facturés dès que les prestations ont été fournies. Les émoluments qui n'ont pas encore été facturés à la fin de l'année sont régularisés de manière transitoire.

Indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une unité obtient la valeur d'une autre unité sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des indemnités allouées par la Confédération entre dans cette définition.

Les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 4, LIFM. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année où le versement a été effectué et assuré. Ce versement comprend un montant pour l'utilisation du bâtiment, dont s'acquitte directement le SG-DFJP, et qui n'est que comptabilisé par METAS (charges des locaux / revenu sans contrepartie directe). Les autres indemnités sont portées au crédit de METAS en tranches, comme convenu, durant l'exercice considéré.

Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe

Les indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe comprennent les contributions destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 5, LIFM. METAS exploite un laboratoire pour la Régie fédérale des alcools et entretient le réseau de mesure hydrologique pour l'Office fédéral de l'environnement. Les contreparties concrètes sont financées par les indemnités et facturées dans la période comptable où elles sont apparues selon l'avancement des travaux.

Fonds de tiers (sans contributions provenant de programmes de recherche)

Les fonds de tiers comprennent les revenus provenant d'étalonnages et de la vente de matériaux de référence (art. 3, al. 2, let. i, LIFM), les recettes provenant de prestations commerciales relevant de l'art. 25 LIFM et divers fonds de tiers. Les fonds de tiers sont facturés dès que les prestations ont été fournies. Les prestations qui n'ont pas encore été facturées à la fin de l'année sont régularisées de manière transitoire.

Fonds de tiers pour la recherche

Concernant ces fonds de tiers, il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit de prestations avec ou sans contrepartie directe, à savoir si la norme IPSAS 9 (avec contrepartie directe) ou la norme IPSAS 23 (sans contrepartie directe) s'applique. La norme IPSAS 9.1 – 10 circonscrit le

champ d'application de la norme IPSAS 9, et la norme IPSAS 23.2 – 7 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 23.

Lorsque, dans le cadre d'un projet de recherche, la prestation est exécutée pour les besoins du mandant selon ses directives, ou lorsque le partenaire économique obtient l'accès exclusif aux résultats de la recherche, il s'agit d'une prestation avec contrepartie directe, qui peut être assimilée à une prestation de service (IPSAS 9). C'est la raison pour laquelle les compensations convenues par rapport à l'avancement du projet doivent être comptabilisées, selon la méthode PoC, comme revenus. Les revenus obtenus à l'avance et les revenus qui n'ont pas encore été facturés doivent être régularisés de manière transitoire.

Si, toutefois, la recherche bénéficie d'une contribution, sans que le résultat de la prestation ne soit déjà connu, il s'agit d'une prestation sans contrepartie directe. Par conséquent, la norme IPSAS 23 s'applique. La rédaction de rapports intermédiaires ou finals ne peut pas être considérée comme une contrepartie équivalente. À cet égard, les revenus résultant de l'avancement du projet (degré d'achèvement) sont comptabilisés selon la méthode PoC. Les chefs de projet évaluent à la fin de l'année l'avancement du projet sur la base du travail de recherche effectué et encore à accomplir. L'avancement du projet et l'effort global planifié en heures doivent être vérifiés chaque année.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfice et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce que METAS ne possède que des liquidités et des comptes auprès de Postfinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

Engagements de leasing

Dans le cadre des leasings d'exploitation, les loyers sont imputés directement sur le compte de charges concerné pendant la durée du contrat. METAS ne compte actuellement aucun leasing financier.

3 Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimes à METAS, pour les raisons suivantes:

- Les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers.
- METAS ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture.
- METAS ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

METAS procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. METAS dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques financiers.

Le Conseil de l'Institut a pris connaissance du rapport sur les risques 2017 lors de sa séance du 21 novembre 2017.

Risques de marché

Risque de change

METAS est exposé à un risque de change. Il possède un compte en euros, sur lequel seule une partie du chiffre d'affaires des fonds de tiers est réalisée et où les engagements sont payés en euros.

Le risque de change s'élève à 100 % pour les contributions provenant de programmes de recherche (EMRP).

Analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro de plus ou moins 30 % sur les avoirs en euros (compte postal et avoirs de recherche):

Augmentation du cours de l'euro de 30 %	Baisse du cours de l'euro de 30 %	Répercussions sur le résultat 2017
1,53504	0,82656	+/- 369 KCHF

Risque de cours

METAS n'est exposé à aucun risque de cours. Il ne possède pas de placements financiers, de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit

Les indemnités allouées par la Confédération représentent la majeure partie du chiffre d'affaires de METAS. Dans la mesure du possible, les clients avec de mauvaises pratiques de paiement sont identifiés et, au besoin, bloqués ou tenus d'effectuer des paiements anticipés. En outre, les liquidités sont placées sans risques auprès de la Confédération. Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Selon l'art. 18, al. 2, LIFM, la Confédération accorde des prêts à METAS aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité. METAS dispose en outre de réserves de liquidités importantes.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles sont échues au cours des trois prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

METAS n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Objectifs des réserves, du capital propre de METAS

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil de l'Institut pour tenir compte du besoin de renouvellement des instruments et des appareils, et pour diminuer les pics d'investissement y afférents. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 20 LIFM doit généralement être inscrit dans le poste «Bénéfice / perte reporté(e)».

4 Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions, des pertes de valeur et lors de la détermination de l'avancement du projet. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures que METAS pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.

Explications relatives au bilan

5 Liquidités

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	8	6
Compte auprès de la Poste	3 968	3 613
Compte auprès de l'AFF	16 000	12 000
Total des liquidités	19 976	15 619
EUR compte postal en CHF	123	269

Les avoirs en euros auprès de la Poste correspond à une valeur de 104 KEUR (année précédente: 248 KEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2017 s'élevait à 13 KCHF (année précédente: 0 KCHF). Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe

	31.12.2017	31.12.2016
CHF	3 008	3 579
EUR	10	1
Total des créances résultant de prestations	3 018	3 580

	31.12.2017	31.12.2016
Non échues	2 655	3 109
Échues depuis 1 à 30 jours	351	454
Échues depuis 31 à 90 jours	4	13
Échues depuis plus de 90 jours	8	4
Total des créances résultant de prestations (brut)	3 018	3 580
- Ducroire	- 11	- 3
Total des créances résultant de prestations (net)	3 007	3 577

La perte sur débiteurs de l'année s'élève à 8 KCHF (année précédente: - 4 KCHF) et à 0,07 % (année précédente: -0,05 %) au prorata du chiffre d'affaires.

Le risque de défaillance de crédit maximal correspond aux valeurs comptables portées au bilan.

260 KCHF (année précédente: 1 993 KCHF) auprès de l'OFEV sont en suspens au 31 décembre 2017. Pour le reste, il n'y a aucune autre créance de clients qui ne dépasse 10 % des créances totales.

État des corrections de valeur (réévaluations):

	31.12.2017	31.12.2016
État au 1.1.	3	8
Constitution de corrections de valeur	11	3
Utilisation	0	0

	31.12.2017	31.12.2016
Dissolution	3	- 8
État au 31.12.	11	3

Afin de couvrir le risque général de ducroire, les corrections de valeur existantes ont été ajustées en fin d'exercice pour l'ensemble des créances résultant de prestations, sur la base d'une liste des échéances.

7 Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2017	31.12.2016
CHF	2 494	1 640
EUR	1 105	328
Total des créances résultant de projets de recherche	3 599	1 968
Dont exigibles au cours des 12 prochains mois	1 278	631

Les créances en euros correspondent à une valeur de 936 KCHF (année précédente: 302 KCHF). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Des bénéfices de cours d'un montant de 34 KCHF (année précédente: 3 KCHF) ont été réalisés en 2017. Il est possible de renoncer à une actualisation, étant donné que les engagements sont disponibles avec des conditions.

8 Autre créances

	31.12.2017	31.12.2016
Créances sur les assurances sociales	17	21
Créances diverses	12	15
Acomptes	23	58
Total des autres créances	52	94

Des bénéfices de cours d'un montant de 1 KCHF (année précédente: 0 KCHF) sont compris dans les acomptes.

9 Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Charges versées d'avance	174	236
Prestations d'assurances sociales non encore perçues	0	0
Produits des émoluments de vérification non encore perçus	294	285
Revenus non encore perçus d'autres produits	263	263
Total comptes de régularisation d'actifs	731	784

10 Immobilisations corporelles

	Machines, appareils	Véhi- cules	Autres immobi- lisations corpo- relles	Total 2017	Total 2016
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	56 361	1 690	2 237	60 288	58 148
Entrées	2 594	125	435	3 154	2 762
Sorties	- 568	- 46	- 62	- 676	- 622
État au 31.12.	58 387	1 769	2 610	62 766	60 288
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	37 382	1 337	1 198	39 917	37 507
Entrées	2 670	121	281	3 072	3 032
Sorties	- 561	- 46	- 62	- 670	- 622
État au 31.12.	39 491	1 412	1 417	42 320	39 917
Valeur comptable nette au 31.12.	18 896	357	1 193	20 446	20 371

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 1 510 KCHF (année précédente: 2 078 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2017.

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations corporelles d'un montant de 581 KCHF (année précédente: 421 KCHF) sont en cours.

11 Immobilisations incorporelles

	Logiciels achetés	Total 2017	Total 2016
Coûts d'acquisition			
État au 1.1.	2 380	2 380	1 972
Entrées	498	498	418
Sorties	- 20	- 20	- 10
État au 31.12.	2 858	2 858	2 380
Amortissements cumulés État au 1.1.	661	661	433
Entrées	286	286	238
Sorties	- 20	- 20	- 10
État au 31.12.	927	927	661
Valeur comptable nette au 31.12.	1 931	1 931	1 719

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 468 KCHF (année précédente: 277 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2017.

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations incorporelles d'un montant de 173 KCHF (année précédente: 13 KCHF) sont en cours.

12 Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2017	31.12.2016
CHF	1 216	771
EUR	57	88
USD	7	0
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	1 280	859

13 Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2017	31.12.2016
CHF	4 387	2 795
Total des engagements résultant de projets de re- cherche	4 387	2 795
Dont à fournir au cours des 12 prochains mois	1 850	1 708

14 Instruments financiers

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat	19 976	15 619
Créances	7 191	6 121
Passifs Engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie	2 468	2 065

Les autres engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie sont échus au cours des six prochains mois.

Les différences de conversion des liquidités (avoirs en euros) s'élèvent à 14 KCHF (année précédente: 0 KCHF). Les pertes sur créances comptabilisées au compte de résultat sont présentées au ch. 6. Les différences de conversion sur les créances se montent à 0 KCHF (année précédente: 5 KCHF). Les différences de conversion sur les engagements résultant de livraisons et de prestations s'élèvent à 1 KCHF (année précédente: 2 KCHF). Les frais bancaires et postaux se montent à 3 KCHF (année précédente: 3 KCHF).

15 Autres engagements

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements à l'égard des institutions de prévoyance	682	687
Divers engagements	369	468
Total des autres engagements	1 051	1 155

Provisions (sans engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions)

	Prime de fidélité	Vacances, ho- raire mobile et heures supplé- mentaires	Total des provisions 31.12.2017	Total des provisions 31.12.2016
État initial au 1.1.	1 444	736	2 180	1 951
Constitution, au compte de résultat	224	142	366	423
Dissolution, au compte de résultat	- 99		- 99	- 144
Contraintes	- 103		- 103	- 50
État final au 31.12.	1 466	878	2 344	2 180

Dont provisions à court terme de 878 KCHF (année précédente: 736 KCHF).

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 1^{er} janvier 2018 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IP-SAS 39.

17 Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de METAS sont assurés par la caisse de prévoyance de METAS, qui est affiliée à l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Celle-ci est un établissement de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (*defined benefit*).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires). Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque, financée par les salariés et l'employeur, est perçue pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité. Les frais d'administration sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de chaque risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne prévu, qui est rémunéré, et d'un taux de conversion, et se limitent à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les affiliations (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Selon cette stratégie, les prestations réglementaires peuvent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures). Tant que dure un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de METAS était de 107,8 % au 30 novembre 2017 (103,1 % au 31.12.2016).

Changement de norme comptable

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence. En raison de cette modification, le capital de METAS a diminué de 21 165 KCHF au 1^{er} janvier 2016, et les pertes actuarielles cumulées en 2016 ont atteint 2 308 KCHF. Le bénéfice 2016 a diminué, en raison de l'augmentation des coûts de prévoyance nets de 2 043 KCHF, pour s'établir à 2 012 KCHF. Par ailleurs, la publication des comptes annuels a été adaptée à la nouvelle norme.

Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit:

Engagement de prévoyance	2017	2016 Retraitement
Valeur actualisée de l'engagement de prévoyance au 31.12.	175 358	175 386
Juste valeur de la fortune du plan au 31.12.	- 131 326	- 120 450
Engagement de prévoyance inscrit au bilan au 31.12.	44 032	54 936

Charges de prévoyance	2017	2016 Retraitement
Coût des services passés (employeur)	4 513	3 828
Charges d'intérêt des engagements	355	762
Revenus d'intérêt de la fortune du plan	- 243	- 528
Frais administratifs	47	60
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultats	4 672	4 122

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2018 s'élèvent à 2 910 KCHF (année précédente: 2 711 KCHF).

Réévaluation de l'engagement de prévoyance et de la fortune du plan	2017	2016 Retraitement
Modifications des hypothèses financières	- 6 144	4 363
Modifications des hypothèses démographiques	0	1 045
Modifications des valeurs empiriques	1 758	- 369
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	- 4 386	5 039
Revenus de la fortune du plan (intérêts basés sur le taux d'escompte non compris)	- 8 149	- 2 731
Réévaluation inscrite dans le capital propre	- 12 535	2 308

Modification de la valeur actualisée de l'engagement de prévoyance	2017	2016 Retraitement
Valeur actualisée de l'engagement de prévoyance au 1.1.	175 386	169 079
Coût des services passés (employeur)	4 513	3 828
Charges d'intérêt sur l'engagement de prévoyance	355	762
Prestations perçues et versées	- 2 521	- 5 325
Cotisations des employés	2 011	2 003
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	- 4 386	5 039
Modifications du plan	0	0
Valeur actualisée de l'engagement de prévoyance au 31.12.	175 358	175 386

La duration moyenne pondérée de la valeur actualisée de l'engagement de prévoyance se monte à 17 ans (année précédente: 17,4 ans).

Variation de la fortune du plan	2017	2016 Retraitement
Juste valeur de la fortune du plan au 1.1.	120 450	117 497
Revenus d'intérêt de la fortune du plan	243	528
Cotisations de l'employeur	3 041	3 076
Cotisations des employés	2 011	2 004
Prestations perçues et versées	- 2 521	- 5 325
Revenus de la fortune du plan (intérêts basés sur le taux d'escompte non compris)	8 149	2 731
Frais administratifs	- 47	60
Modifications du plan		0
Juste valeur de la fortune du plan au 31.12.	131 326	120 450

Le revenu réel sur la fortune de prévoyance s'élève à 8 392 KCHF (année précédente: 3 259 KCHF).

Réconciliation de l'engagement de prévoyance net	2017	2016 Retraitement
Engagement de prévoyance net au 1.1.	54 936	51 582
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultats	4 672	4 122
Montants saisis immédiatement contre capital propre	- 12 535	2 308
Cotisations de l'employeur	- 3 041	- 3 076
Engagements payés directement par l'entité		
Engagement de prévoyance net au 31.12.	44 032	54 936

Structure des placements de la fortune du plan	coté	2017 non coté	coté	2016 non coté
Marché monétaire	1,71 %	0,00 %	2,86 %	0,00 %
Emprunts de la Confédération	5,69 %	0,00 %	5,57 %	0,00 %
Autres emprunts en CHF	11,14 %	0,00 %	10,87 %	0,00 %
Emprunts d'État en devises étrangères	26,38 %	0,00 %	27,60 %	0,00 %
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	14,19 %	0,00 %	14,05 %	0,00 %
Actions	30,59 %	0,00 %	30,30 %	0,00 %
Objets immobiliers	0,15 %	5,25 %	0,00 %	5,33 %
Autres emprunts	2,49 %	2,41 %	2,23 %	1,19 %
	92,34 %	7,66 %	93,48 %	6,52 %

Le placement de la fortune du plan est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	2017	2016 Retraitement
Taux d'escompte au 1.1.	0,20 %	0,45 %
Taux d'escompte au 31.12.	0,30 %	0,20 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	0,50 %	1,00 %
Évolution des salaires à venir	0,75 %	0,90 %
Évolution des rentes à venir	0,00 %	0,00 %
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	22,38	22,26
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24,43	24,32

Le taux d'escompte se base sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération, d'une durée moyenne de 15 ans, qui sont publiés mensuellement par la Banque nationale suisse, et sur les flux de capitaux attendus de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA selon les résultats de l'année précédente.

Analyse de sensibilité	20	017		016 itement	
	Hausse des hypo- thèses	Baisse des hy- pothèses	Hausse des hypo- thèses	Baisse des hy- pothèses	
Taux d'escompte (modification 0,25 %)	- 7 192	7 721	- 7 331	7 877	
Évolution des salaires (modification 0,25 %)	790	- 760	836	- 793	
Évolution des rentes (modification 0,25 %)	5 963	- 5 658	6 014	- 5 703	
Espérance de vie à 65 ans (modification 1 an)	5 729	- 5 809	5 877	- 5 957	

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou un baisse des principales hypothèse actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'escompte a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des

Le taux d'escompte a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultats

18 Revenus

	2017	2016
Produits des émoluments	7 856	7 214
Indemnités allouées par la Confédération	24 618	24 796
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe	4 305	5 092
Revenus fonds de tiers (sans recherche)	8 585	7 106
Fonds de tiers recherche	1 942	1 576
Autres revenus	113	116
Produits bruts	47 419	45 900
Diminution des produits émoluments	0	0
Diminution des produits fonds de tiers	- 12	4
Prestations propres	642	653
Produits nets	48 049	46 557

L'indemnité pour les frais de loyer d'un montant de 7 229 KCHF (année précédente: 7 307 KCHF) est comprise dans les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe. Les charges de locaux constituent leurs contreparties et sont comptabilisées sous le poste «Autres charges d'exploitation». Les charges de locaux sont directement transférées à l'OFCL par le SG-DFJP; METAS ne fait que comptabiliser cette opération. 122 KCHF (année précédente: 179 KCHF) pour des projets avec contrepartie directe sont compris dans les fonds de tiers pour la recherche.

19 Charges de matériel et de prestations de tiers

	2017	2016
Charges de matériel	437	408
Prestations de tiers	368	391
Total charges de matériel et de prestations de tiers	805	799

20 Charges de personnel

	2017	2016
Charges salariales	23 142	22 488
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	4 672	4 122
Autres prestations sociales	2 288	2 212
Autres charges de personnel	582	591
Total charges de personnel	30 684	29 413

Le personnel compte 176,9 (année précédente: 171,5) emplois à temps plein (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2017.

À partir de l'exercice 2017, METAS présente les engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IPSAS 39, qui remplace la norme IPSAS 25. Les chiffres de l'année

précédente ont été modifiés en conséquence. En raison de ce changement, les coûts de prévoyance nets ont augmenté de 2 043 KCHF.

21 Autres charges d'exploitation

	2017	2016
Charges de locaux	7 253	7 302
Entretien, réparations, investissements de détail, leasings, matériel consommable des laboratoires	1 160	1 109
Charges de véhicules et de transport	303	302
Assurances de choses	58	52
Charges administratives et informatiques	1 838	1 669
Autres charges d'exploitation	686	633
Total autres charges d'exploitation	11 298	11 067

Les charges de locaux comprennent les charges de loyer d'un montant de 7 229 KCHF (année précédente: 7 307 KCHF). Selon l'art. 22 LIFM, la Confédération attribue à METAS l'usufruit des biens-fonds qu'il utilise. Elle perçoit à cet effet une indemnité raisonnable. En contrepartie, METAS reçoit une indemnité du même montant pour les frais de loyer. Les recettes pour la facturation des frais de stationnement d'un montant de 67 KCHF (année précédente: 65 KCHF) sont comprises dans les charges de locaux.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 51 KCHF (année précédente: 55 KCHF). Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres explications

22 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels, créances conditionnelles

METAS participe à de nombreux projets EMRP. Les participants aux projets EMRP répondent solidairement de la perte de subventions (un participant devient insolvable et n'est plus en mesure de s'acquitter de sa contribution, qui équivaut au préfinancement déjà perçu). Actuellement, rien n'indique que des participants aux projets EMRP ne pourront plus apporter leurs contributions.

23 Unités et parties liées

Les parties liées peuvent être des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur METAS ou être influencées par METAS. À METAS, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'Administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG-DFJP, l'OFCL, l'OFIT, PUBLICA, l'OFEV, la RFA, le SAS;
- Swisscom, les CFF et la Poste;
- les membres du Conseil de l'Institut:
- le directeur et les autres membres de la direction;
- les instituts désignés selon l'art. 4, al. 2, LIFM;
- les vérificateurs et laboratoires de vérification cantonaux.

Rémunération des personnes-clés de la direction

2017 2016 Conseil de l'Institut 22 30 Honoraires et autres prestations à court terme pour la présidente Honoraires et autres prestations à court terme pour les 32 26 autres membres 2 3 Cotisations aux assurances sociales 50 65 Total indemnités versées aux membres du Conseil de l'Institut Membres de la direction² Salaire et autres prestations à court terme pour le direc-307 251 teur³ 474 369 Salaire et autres prestations à court terme pour les autres membres 300 points de pourcentage (142)⁴

² Contrairement au Rapport sur le salaire des cadres, les primes de fidélité éventuellement versées sont comprises dans ces chiffres. Le Rapport sur le salaire des cadres ne présente que des chiffres concernant les prestations de la prévoyance professionnelle.

³ Philippe Richard a été nommé nouveau directeur de METAS par le Conseil fédéral au 1^{er} juin 2016. Son prédécesseur, Christian Bock, avait déjà quitté METAS le 31 mars 2016. Par conséquent, le poste de directeur n'a pas été occupé pendant deux mois.

	2017	2016
Cotisations aux assurances sociales	197	171
Total indemnités versées aux membres de la direction	978	791

Le Conseil de l'Institut est composé de quatre membres en plus de sa présidente. Il s'est réuni lors de trois (année précédente: trois) séances. En outre, diverses séances ont eu lieu au sein de la commission de sélection afin de trouver un nouveau directeur ainsi que les autres membres de la direction.

24 Information sectorielle

Le résultat de METAS n'est pas réparti en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable. Il n'existe aucune possibilité fiable de représenter financièrement les sous-activités.

25 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2017), aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2017 n'est intervenu.

La direction soumettra les présents comptes annuels à l'approbation du Conseil de l'Institut lors de sa séance du 13 mars 2018, et à celle du Conseil fédéral avant publication.

Köniz, le 15 février 2018

Philippe Richard Directeur

Therese Künzi Cheffe du domaine Finances et controlling

⁴ En 2016, un poste de la direction n'a pas été occupé pendant sept mois en raison de divers changements au sein de la direction.